



DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 16 octobre 2025

DATE DE CONVOCATION
10 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, seize octobre à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M Emmanuel PONTILLO), M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE), M. Vincent CROUZIER (pouvoir de M Vincent DANCOURT), Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Roland GOJJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO, M. Martial PARIZOT, Mme Rachel PETIT, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de M Emmanuel ROLLIN), M. Claude VERDEAU.

Étaient excusés : M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Vincent DANCOURT (pouvoir à M Vincent CROUZIER), Mme Zineb HEMAIRIA, M. François BIGEARD, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir à M Martial MATHIRON), Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (pouvoir à M Patrice ESPINOSA), M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à Jérôme THEVENEAU).

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN, 5^{ème} Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

Membres en exercice	36	Délibération n°16/10/2025/11
Présents	28	Objet : Programme d'Actions de Prévention des Inondations
Pouvoirs	05	(PAPI) Tille Vouges Ouche : Réalisation d'une étude de
Votants	33	diagnostic et de lutte contre le risque d'inondation par
		ruissellement. Convention de groupement de commande
		entre plusieurs Communautés de Communes

Les bassins de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche (TVO) sont des territoires fortement exposés aux inondations, comme en témoignent les événements de 2013, ainsi que le classement en 2012 de 14 communes de ces trois bassins versants en « Territoire à Risque Important d'Inondation », au titre de la directive « Inondation ».

La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) a été approuvée en 2017. La finalisation de cette SLGRI nécessite désormais d’être déclinée de manière opérationnelle par le biais d’un Programme d’Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

C’est pourquoi, afin de répondre aux enjeux de prévention du risque inondation, une dynamique collective locale se met en place au niveau des 12 principaux EPCI inclus dans le périmètre de la SLGRI pour envisager un PAPI sur les bassins de la Tille, de la Vouge et de l’Ouche.

Cette démarche associe 12 EPCI partenaires pour la coordination et l’animation du PAPI.

Il est rappelé que la démarche PAPI se conduit en deux phases, premièrement à travers un Programme d’Études Préalables (PEP), puis à travers un Programme d’Actions de Prévention des Inondations dit PAPI complet. Le PAPI TVO s’inscrit pour le moment dans sa phase de PEP avec une temporalité définie de 2025 à 2027.

C’est dans le cadre de cette phase de PEP et afin de préparer le PAPI complet que la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges en tant que cheffe de file et 5 autres EPCI des bassins Tille, Vouge et Ouche ont décidé de mener une étude commune pour évaluer le risque d’inondation par ruissellement sur leurs territoires.

Les 6 EPCI partenaires sont :

- La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, pour la partie de son territoire située sur le bassin de la Vouge et 4 communes supplémentaires (Nuits-Saint-Georges, Premeaux-Prissey, Comblanchien et Corgoloin),
- La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, pour l’intégralité de son territoire,
- La Communauté de Communes Norge et Tille, pour la partie de son territoire concerné par le ruissellement de la Combe aux serpents (Asnières-les-Dijon, Norges-la-Ville et Bellefond),
- La Communauté de Communes Forêts, Seine et Suzon, pour la partie de son territoire située sur le bassin de l’Ouche,
- La Communauté de Communes Ouche et Montagne, pour la partie de son territoire située sur le bassin de l’Ouche,
- La Communauté de Communes Pouilly-en-Auxois et Bligny-sur-Ouche, pour la partie de son territoire située sur le bassin de l’Ouche.

Afin de mieux comprendre ces phénomènes, d’identifier les zones sensibles et de définir une stratégie d’action cohérente et opérationnelle, les collectivités souhaitent engager une étude de diagnostic et de lutte contre le risque d’inondation par ruissellement.

Pour cela, une Assistance à Maîtrise d’Ouvrage (AMO) est sollicitée pour accompagner la collectivité dans la sélection d’un prestataire dans le cadre d’un cahier des charges conjointement construit (voir ci -joint) et selon l’estimation suivante :

Montant estimé AMO + Phase 1 étude TTC	100 000 €
Fonds vert	25 000 €
Fonds Barnier	50 000 €
Solde à répartir	25 000 €

	Surface SLGRI (80%)			Population incluse dans la SLGRI (20%)			TOTAL TTC
	Km²	%	Montant	Population	%	Montant	
Gevrey-Chambertin, Nuits-Saint-Georges	296	19,9%	3 987 €	26 107	29,6%	1 479 €	5 466 €
Plaine Dijonnaise	203	13,7%	2 734 €	22 009	24,9%	1 247 €	3 981 €
Norge et Tille	125	8,4%	1 684 €	16 210	18,4%	919 €	2 602 €
Forêts, Seine et Suzon	344	23,2%	4 633 €	6 817	7,7%	386 €	5 019 €
Ouche et Montagne	239	16,1%	3 219 €	10 546	12,0%	598 €	3 816 €
Pouilly-en-Auxois, Bligny-sur-Ouche	278	18,7%	3 744 €	6 543	7,4%	371 €	4 115 €
TOTAL	1 485	100,00%	20 000 €	88 232	100,00%	5 000 €	25 000 €

Ces montants sont donnés à titre indicatif et feront l'objet d'un ajustement actualisé à la signature de chaque marché afférent à la démarche.

Chaque EPCI s'engage à rembourser sa quote-part à réception du titre de recette émis par le mandataire, selon les modalités définies au sein de la convention.

Considérant que la convention (jointe en annexe) proposée par la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, a pour objet de définir les modalités de constitution, d'organisation et de fonctionnement d'un groupement de commande entre les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) signataires, en vue de la passation et de l'exécution d'un marché portant sur la réalisation de cette étude, y compris dans sa phase préalable d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- APPROUVE la réalisation d'une étude de diagnostic et de lutte contre le risque d'inondation par ruissellement sur le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise selon les conditions précitées,
- APPROUVE la Convention de Groupement de Commande entre plusieurs EPCI en vue de la réalisation de cette étude portée par la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à la signer ainsi que tout document relatif à ce dossier et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 16 octobre 2025

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER